

Deux morts sur la route pour un texto de trop

Justice | À Frontignan, en 2014, deux jeunes femmes avaient trouvé la mort. Le conducteur, âgé de 20 ans, a été écroué.

Comment faites-vous pour conduire et envoyer des SMS ? Avec une main ? », questionne la représentante du parquet.

« Oui... », lâche, à demi-voix, endimanché dans son costume, le prévenu depuis la barre de la correctionnelle. Un garçon de 20 ans, cuisinier jusqu'alors sans histoire. Jusqu'à ce 7 octobre 2014 à Frontignan. Lorsqu'à l'issue d'une journée de travail, il rentrait chez lui. Du moins le croyait-il.

Car cinq kilomètres et demi plus tard, entre Balaruc et Frontignan, sa Seat va percuter à, au moins 100 km/h, de plein fouet, en pleine ligne droite, une Twingo arrivant en sens inverse. Un choc, forcément, terrible. À l'issue duquel la conductrice et sa passagère arrière, Morgane et Émilie, âgées de 18 et 17 ans, perdront la vie. Quand le passager avant sera, lui, très grièvement blessé. En portant encore les lourds stigmates.

« Je n'accepte pas la mort de ma fille. Je veux qu'on me la rende ! »

La mère d'une des jeunes filles

Affligeante et morbide banalité de l'insécurité routière ? Peut-être. Mais pas seulement. Car à l'aune de l'instruction, on apprend que le soir des faits, le conducteur en cause conduisait tout en utilisant son téléphone. Jusqu'à poser le mobile dans le porte-gobelet. Et quitter ainsi la route des yeux. Un laps de temps suffisant pour conduire au drame. Et à l'implosion de familles, figées sur les



■ Le conducteur était dans une Seat ; Morgane et Émilie dans la Twingo. Photo V. ANDORRA

bancs d'un prétoire devenu soudain aussi accueillant qu'une plaine sibérienne. Et où se confondent sourde colère et légitime incompréhension. Face à un prévenu qui, jeune conducteur, avait auparavant été verbalisé pour deux excès de vitesse. Et avait été impliqué dans deux accidents matériels. « La difficulté dans votre situation, c'est que, en plus, vous utilisiez un détecteur de radar », rappelle le président Baudoin.

Il y a, aussi, les explications alors livrées aux policiers par l'intéressé. Soit l'éclatement d'un pneu, thèse baroque vite écartée. Et, enfin, ce stage de récupération de points. Faisant s'interroger la parquetière : « Qu'est-ce que vous en avez retenu ? Pendant deux jours, on

ne vous parle que de cela : des morts et des blessés ! Donc vous n'avez rien compris ? » Silence de plomb.

Viennent ensuite les mères des victimes, prisonnières d'une gangue mortifère. Ce que les blouses blanches nomment le deuil pathologique. Preuve avec l'une d'elles. « Je n'accepte pas la mort de ma fille, je veux qu'on me la rende ! Elle a tellement de chose à vivre. Le mercredi après l'accident, je suis allée à la morgue. Je l'ai vue, allongée sur cette table. Pour moi, elle dormait. J'ai dit : "Elle va revenir..." ». À cet instant précis, ce n'est plus une salle d'audience. Mais un catafalque.

JEAN-FRANÇOIS CODOMIÉ
jfcodomie@midilibre.com

Les « fossoyeurs du bitume » à l'index

« Cette saloperie d'accident a bousillé une famille dans toute sa dimension ! », s'agace M^e Bernier, le conseil du passager gravement blessé. Qui, aujourd'hui encore, « a ce syndrome du survivant ».

« Nous sommes tous en sursis, exposés au comportement de ceux qui ont fait le choix de ne pas respecter, de manière délibérée, les règles », embraye M^e Soulié, sa consœur. Et l'avocate des proches de Morgane et dénonce « ces fossoyeurs du bitume ». Relevant, dans ce dossier « un parfum

d'indécence par rapport à son comportement ». Face à un garçon resté peu disert au fil des débats. Peut-être parce que pétrifié, eu égard aux faits, à leurs funestes et indélébiles résultats. « Le pire à supporter pour les parties civiles, c'est que cet accident n'est dû en rien à la fatalité. Il y a les faits et le contexte. Les antécédents sont accablants. Et il a beaucoup de mal à reconnaître et assumer », relève le ministre public. Et de requérir quatre ans ferme, assortis de deux amendes à 500 €, et l'interdiction de

repasser le permis avant cinq années. « Il y a des jours où la robe est dure à porter. Cela fait un moment que ce dossier me trotte dans la tête, que j'essaie de comprendre. C'est une infraction absurde. Mais la justice tranche. Et quand on tranche, l'on apaise personne. Quelle peine et pourquoi faire », plaide M^e De Foucauld en défense. La peine, ce sont ces cinq années, dont trois ferme, assorties d'un mandat de dépôt sur l'audience.

J.-F. C.

Condamné pour la 22^e fois

Lattes, Montpellier | Il a été écroué pour deux vols à la roulotte.

« Je me rappelle avoir fouillé la boîte à gants et reçu des coups », lâche, depuis le box, le quadragénaire, visage bûché et souffreteux. Le résultat d'une appétence alcoolique ayant fini de le faire basculer dans la délinquance d'habitude.

« Depuis 1989, vous ne cessez de faire des victimes ! », note le président Tastevin, tout à la lecture des cotes du dossier. Soit vingt et une condamnations récoltées au fil d'errements éthyliques.

Cette fois, c'est pour deux nouveaux vols à la roulotte commis à Lattes et Montpellier, dans la nuit du 14 au 15 février, que l'homme se retrouve une vingt-deuxième fois devant ses juges.

Une situation ayant, depuis longtemps déjà, fait éclater la vie de cet ex-chef de famille aujourd'hui reclus chez ses parents. Sans nouvelles de ses



■ Ces derniers méfaits datent de la nuit du 14 au 15 février.

deux grands enfants, apparemment lassés de ces turpitudes. « Je pensais qu'ils me viendraient en aide. Ça a été le contraire. »

« Ils ne peuvent pas arrêter de boire à votre place ! », objecte le magistrat. Notant que le prévenu « a épuisé tous les préschiatres de la région », indi-

que un rapport de personnalité.

« La difficulté, c'est son casier bien fourni. Il ne met pas tout de son côté pour se soigner », constate la représentante du ministère public. Bien en peine de pouvoir proposer une solution idoïne, mis à part « une peine mixte pour tenter une

nouvelle fois de l'accompagner ». Soit dix mois, dont six assortis d'un sursis et d'une mise à l'épreuve deux années de rang.

« Il boit parce qu'il déprime et déprime parce qu'il boit ! »
M^e Bertrand D'Acunto

« Ces problèmes ne sont pas uniquement liés à l'alcool ! », estime M^e Bertrand D'Acunto, en défense. Puis d'aller plus avant : « Il a de gros problèmes psychologiques. Ses problématiques, liées, ne sont pas prises ensembles. » Et face à une consommation d'anxiolytiques, antidépresseurs et alcool, « les effets sont détonants. Il boit parce qu'il déprime et déprime parce qu'il boit ! » En attendant un hypothétique sevrage, son client est parti en geôle pour six mois.

J.-F. C.

FAITS DIVERS

Villeneuve-lès-Maguelone Gardiens agressés à la maison d'arrêt

La maison d'arrêt de Villeneuve-lès-Maguelone a été le théâtre d'une nouvelle agression. Celle-ci a eu lieu mercredi, peu avant 9 h. À l'issue de la fouille d'une cellule, le détenu de la geôle a ensuite subi lui-même une fouille. Au cours de laquelle il a laissé tomber au sol un téléphone. Une gardienne s'est alors penchée pour le ramasser. Mais le trentenaire l'a bousculée et lui a tordu un bras avant d'outrager et bousculer deux élèves gardiens également présents. Résultat : l'agent a subi un arrachement des ligaments au niveau d'un poignet. Et doit encore passer des examens pour déceler une éventuelle fracture.

L'agresseur présumé se serait déjà fait remarquer à deux reprises pour des comportements identiques. « Ils se font souvent prendre avec des téléphones, ils le savent, c'est le jeu. Mais désormais, ils se sentent intouchables. Cela ne peut plus durer ! », dénonce Gérald Deleuzière, le secrétaire local du syndicat Ufap-Unsa. Lequel a demandé qu'à l'issue du passage de ce détenu par

le quartier disciplinaire, ce dernier soit transféré dans un autre établissement pénitentiaire.

Écusson Trente commerces ciblés par les policiers

Ce jeudi soir, entre 19 h et 23 h, sept véhicules de la police municipale étaient mobilisés pour une spectaculaire opération de contrôle des bars, restaurants et épicerie de nuit entre les rues du Pila-Saint-Gély, de l'Aiguillerie et des Écoles-Laiques. Trente commerces au total, ciblés. Les policiers regardaient avant tout les nuisances sonores ainsi que les délits de boisson et administratifs (fumeurs, mineurs...).

Pérols Exercice de sécurité à l'Arena

Une cinquantaine de policiers dont ceux de la police judiciaire, des sapeurs-pompiers, l'hélicoptère de section aérienne de la gendarmerie... Hier, entre 14 h et 17 h, une certaine agitation a régné autour de l'Arena, à Pérols. Rien de dramatique cependant. Pour les forces en présence, il s'agissait d'un exercice destiné à simuler tout type de menace. Dont un acte de terrorisme. Une simulation qui a pris fin vers 17 h.

Une villa en feu à Vic-la-Gardiole

Une maison individuelle a été la proie des flammes, ce jeudi après-midi, à Vic-la-Gardiole. Elle a été entièrement détruite.

Le feu s'est déclaré dans un poulailler attendant avant de gagner la résidence.

Il n'y a pas eu de blessé. Les pompiers de Frontignan ont maîtrisé les flammes pour éviter qu'elles ne se propagent.



■ La maison a été entièrement détruite.

À PARTIR DU 1^{er} JUIN MOBY OUVRE LA LIGNE NICE - BASTIA À PARTIR DE 28,67€ ttc*

Départs quotidiens Nice - Bastia avec des traversées de nuit

www.mobyline.fr ou N° Vert : **0 800 90 11 44****

Réservez maintenant, en agence ou sur www.mobyline.fr *aller simple, 1 personne, le tarif est applicable selon disponibilité. **Appel gratuit depuis en fixe ou portable français.